

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Ajout d'une cuve de formulation de pécilulants colorés pour semences (formules ne comprenant pas de produits phytosanitaires mais des pigments soumis à la rubrique 2640) dans l'atelier F14 - Usine BASF AGRI-PRODUCTION de Genay (69)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BASF AGRI-PRODUCTION - SITE INDUSTRIEL DE GENAY

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Thierry COEZ, Directeur d'usine

RCS / SIRET

3	4	3	9	7	9	0	9	2	0	0	0	2	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Le site BASF AGRI-PRODUCTION (SEVESO seuil haut) est actuellement classé à déclaration sous la rubrique 2640. Dans le cadre de l'ajout d'une cuve de 6 m3 dans l'atelier de formulation F14, la rubrique 2640 verra son statut passer de Déclaration à Autorisation.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

En 2015, dans le cadre d'un projet visant à produire des revêtements de colorants ou protecteurs pour semences, une unité de formulation a été aménagée dans le bâtiment existant A02, appelé atelier F14, du site BASF AGRI-PRODUCTION de Genay (69).

Le procédé est composé d'un poste de dispersion, incluant une cuve de 2 m3, équipée d'un agitateur et munie d'un disque de dispersion, permettant de formuler des lots allant de 0,2 m3 à 2 m3 environ.

Un porter à connaissance a été adressé à l'administration en 2018 : le projet a consisté à ajouter une cuve de 6 m3, en parallèle de la cuve de 2 m3 existante, suivant les mêmes principes de fonctionnement que la cuve initiale.

Suite à cela, l'Administration a demandé en 2021 la réalisation d'une demande d'examen au cas par cas, objet du présent document, afin de pouvoir passer la rubrique 2640 de déclaration à autorisation. En effet, la quantité de pigments mis en oeuvre journalièrement dépassera 1,9 tonnes.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif majeur du projet est de pouvoir réaliser des lots plus importants afin d'augmenter la capacité journalière, de minimiser les lavages (réduction des déchets et eaux souillées)

Les 2 cuves ne sont pas utilisées simultanément, la plus petite cuve étant réservée aux lots de petite taille.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans le cadre de ce projet, les modifications suivantes ont été réalisées :

- Ajout d'une nouvelle alimentation électrique spécifique ;
- Le débit d'eau potable risquant d'être insuffisant, ajout d'une section de canalisation afin de pouvoir remplir la cuve plus vite ;
- Un circuit d'eau chaude avec réserve ;
- Les portes d'accès à l'atelier passées en automatique ;
- Remplacement des lanterneaux afin d'améliorer la luminosité.

Le dépoussiéreur déjà existant était déjà suffisamment dimensionné avec une capacité d'aspiration de 5 000 m³/h, il est couplé à un extracteur de 7 400 m³/h.

Les autres utilités nécessaires au fonctionnement du procédé sont également déjà existantes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une vanne automatique permet de stopper l'introduction en cas de dépassement du niveau très haut. Une vanne manuelle permet de sélectionner le circuit d'introduction avec écoulement sur paroi tandis qu'une vanne manuelle permet de sélectionner le circuit de lavage passant par une boule de lavage tournant à 360°.

Une vanne automatique permet de soutirer le produit dans la cuve. Le produit est alors amené vers une pompe qui transfère le liquide vers une vanne manuelle permettant de sélectionner le circuit de retour vers la cuve ou vers une vanne manuelle permettant de sélectionner le poste fûts.

Une tuyauterie amène de l'eau chaude (65°C) sur la cuve. L'eau chaude est utilisée dans certaines formulations. Elle est également utilisée dans la phase de nettoyage.

Une trémie d'introduction des poudres a été placée sur un piquage de la cuve. Les matières premières solides (poudre ou pâtes) sont amenées par un chariot élévateur sur la passerelle.

Afin de préserver l'environnement de travail, la cuve et la trémie sont raccordées au dépoussiéreur existant.

Les volumes des lots formulés sont de 2 000 litres à 6 000 litres.

Le produit est conditionné par l'intermédiaire d'un poste fûts en emballages de 25 litres à 1 000 litres.

L'évent de la cuve est collecté vers le dépoussiéreur.

Une armoire électrique, placée dans l'atelier hors zone ATEX, regroupe les alimentations électriques des équipements ainsi que l'automate existant assurant le contrôle commande de l'installation.

Un pupitre de commande supplémentaire est placé sur la passerelle à côté de la cuve T1402 et un autre est placé au poste de conditionnement, ils assurent le contrôle de l'installation.

L'introduction des matières est assurée manuellement, les fonctions de sécurité sont pilotées par l'automate programmable. Les fonctions de contrôle-commande de la nouvelle cuve ont été ajoutées sur l'automate existant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Site existant soumis à autorisation ICPE (SEVESO seuil haut) : mise à jour de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter (passage de la rubrique 2640 à autorisation).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Projet situé dans un bâtiment existant du site	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Jacquard - ZI Lyon Nord
69730 GENAY

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'usine BASF AGRI-PRODUCTION de GENAY fait l'objet d'un arrêté d'autorisation d'exploiter au titre de la réglementation ICPE. Il s'agit d'un site SEVESO seuil haut spécialisé dans la fabrication de produits phytosanitaires destinés à l'agriculture : des fongicides, insecticides et traitement de semences, sous formes liquide et solide.
L'usine existe depuis les années 1970 et le dernier arrêté préfectoral d'autorisation consolidé date du 6 juillet 2012.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans le périmètre d'une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est le Val de Saône méridional, situé à 150 m à l'Ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de biotope, la plus proche de l'usine BASF AGRIPRODUCTION, est la zone "Iles de Crepieux-Charmy", située à 11,3 km au Sud du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans le périmètre d'un parc national, d'un parc naturel marin, d'une réserve naturelle (nationale ou régionale), d'une zone de conservation halieutique ou d'un parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2021-2023 des infrastructures routières nationales dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules, et ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages par trains, dans le département du Rhône, a été approuvé par arrêté préfectoral le 9 juillet 2020. Il concerne en particulier l'A46 située à environ 870 m au Nord du site. Le projet n'est pas directement concerné par les mesures de ce plan.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique inscrit le plus proche se situe à 2 km à l'Est du projet. Il s'agit de la "Voute de l'ancien fortin de Genay, dit fortin de Rancé". Le site classé "Eperon nord du Mont Verdun" implanté sur la commune de Poleymieux au Mont d'Or, se situe à 4,4 km au Sud-Ouest du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone humide RAMSAR.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le PPRT BASF AGRI-PRODUCTION - COATEX, approuvé le 10/11/2014. Le Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) du Grand Lyon a été réalisé sur quatre secteurs géographiques homogènes. La commune de Genay est incluse dans le secteur « Saône » approuvé le 12 décembre 2006. Le site de BASF Agri Production est situé en zone B2, correspondant à une zone urbanisée inondable lors d'une crue exceptionnelle. Le site de BASF Agri-Production prend en considération le risque inondation au travers d'une procédure de gestion de crise en cas de crue exceptionnelle.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un audit environnemental préalable à l'acquisition de l'usine AGRISHELL par CYANAMID AGRO en 1993, puis par BASF AGRI-PRODUCTION, a mis en évidence une pollution des sols et de la nappe phréatique causée par des fuites sur des canalisations enterrées au droit d'une station de traitement des eaux de lavage. Une surveillance des eaux souterraines est réalisée sur le site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet ne se situe pas dans le périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable. Le périmètre le plus proche est celui du puits de Massieux, situé à environ 500 m au Nord-Ouest du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit "Ile de Beyne et rive avoisinante sur la Saône" le plus proche du site est situé à environ 1,4 km au Nord, sur la commune de Quincieux.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont les Dombes (ZICO, Directive Oiseaux et Directive Habitats), situées à environ 5 km à l'Est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans le périmètre d'un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de drainages ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consistant à mettre en place une cuve de formulation supplémentaire au sein d'un atelier, n'est pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consistant à mettre en place une cuve de formulation supplémentaire au sein d'un atelier, n'est pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à l'intérieur d'un bâtiment existant de l'usine BASF AGRICULTURE de Genay. Il n'est pas de nature à entraîner des perturbations, des dégradations ou des destructions de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont les Dombes (ZICO, Directive Oiseaux et Directive Habitats), situées à environ 5km à l'Est du site. Le projet n'a donc pas d'impact négatif sur ces zones.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situant ni dans une ZNIEFF, ni dans zone RAMSAR, ni un dans site classé, ni dans un site inscrit, il n'est pas de nature à avoir des incidences sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est réalisé à l'intérieur d'un bâtiment existant de l'usine BASF AGRI-PRODUCTION de Genay, dans le périmètre de cette usine. Il n'engendre donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le PPRT BASF AGRI-PRODUCTION - COATEX, approuvé le 10/11/2014. Il est lui-même source de scénarios dangereux. Une analyse de risque a été réalisée dans le cadre du projet, concluant à l'absence de risques supplémentaires puisque les distances d'effets des phénomènes dangereux susceptibles de se développer au niveau du bâtiment A02 et de l'atelier de formulation, ne sortent pas des limites du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de BASF Agri-Production est situé en zone B2, correspondant à une zone urbanisée inondable lors d'une crue exceptionnelle, du PPRI du Grand Lyon - Secteur Saône. Le site de BASF Agri-Production prend en considération le risque inondation au travers d'une procédure de gestion de crise en cas de crue exceptionnelle. Le projet ne comprend pas de bâtiment supplémentaire, la procédure de gestion de crise n'est donc pas modifiée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques du projet étant faibles et les rejets aqueux étant nuis, l'ajout d'une cuve de formulation dans l'atelier a un impact négligeable sur le risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les flux logistiques supplémentaires générés par le projet correspondent à l'approvisionnement des matières premières sur le site et l'expédition des produits finis. Cela représente environ 1% du trafic du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sources sonores de l'atelier sont : les pompes, le ventilateur du dépoussiéreur, le compresseur d'air. Le projet nécessite l'installation d'une nouvelle pompe. L'équipement est neuf, donc il est conforme aux normes en vigueur vis-à-vis du bruit. Ces équipements sont tous situés dans le bâtiment A02, celui-ci étant fermé et situé à environ 25 m des limites de propriété. Le site de Genay étant situé en zone industrielle, le projet n'engendre pas de nuisances sonores pour le voisinage.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet consiste en l'ajout d'une cuve de 6 m³ dans un atelier de formulation, c'est-à-dire dans un bâtiment fermé. Ainsi, toute odeur qui pourrait être générée par la manipulation des matières premières ou produits finis, ou la formulation de ces produits finis, reste confinée dans l'atelier. De plus, ce dernier est situé à environ 25 m des limites de propriété du site, dans une zone industrielle, donc le projet n'engendre pas de nuisances olfactives pour le voisinage.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune des activités de BASF Agri-Production n'est susceptible d'engendrer des effets à l'extérieur du site. Le projet ne génère pas non plus de vibrations susceptibles d'engendrer des nuisances à l'extérieur du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne nécessite pas l'installation de sources lumineuses supplémentaires par rapport à celles existantes sur le site.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les postes d'émissions sont captés et traités par les réseaux d'extraction déjà dimensionnés pour répondre à cette configuration. L'atelier utilise un dépoussiéreur dont le débit de rejet est de 6 000 à 7 000 Nm³/h. Les mesures de rejets atmosphériques respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral de 50 mg/m³ pour les poussières non composées de matières actives.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'atelier a été construit sur une rétention de 13 m³ afin d'éviter tout impact sur l'eau. Il est également raccordé à la rétention déportée extérieure de 890 m³. Le projet n'implique pas de modification de bâtiment, les eaux pluviales du site sont donc inchangées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'atelier a été construit sur une rétention de 13 m³ afin d'éviter tout impact sur l'eau. Il est également raccordé à la rétention déportée extérieure de 890 m³.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les principaux déchets générés par l'atelier de formulation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eaux de rinçage provenant du nettoyage des cuves ou du sol, se répartissant en eaux de rinçage contenant des métaux (pâte d'aluminium) et en eaux de rinçage autres ; • Emballages vides des diverses matières premières ; • Résidus de dépoussiérage provenant du dépoussiéreur. <p>Ces déchets sont regroupés sur site pour enlèvement réalisé deux fois par semaine.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de son implantation dans un bâtiment existant, au sein d'une usine existante, le projet n'est pas de nature à porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de son implantation dans un bâtiment existant, au sein d'une usine existante, le projet n'est pas de nature à modifier les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Notice de présentation du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Genay

le,

26/01/2022

Signature



500-100

